

Envoyé en préfecture le 22/09/2020

Reçu en préfecture le 22/09/2020

Affiché le

ID : 066-246600449-20200915-106_20RPSDECH-DE



La Communauté de Communes des Aspres

Rapport Annuel

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Année 2019



Rapport prévu par l'article L.2224-17-1 du code général des collectivités territoriales et son décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets

Sommaire

• Présentation de la Communauté de Communes des Aspres	3
• Compétences de la Communauté de Communes des Aspres	4
• La collecte : Organisation et moyens	
• L'organisation de la collecte	6
• Les déchets collectés	7
• La collecte du verre	9
• La collecte des encombrants	12
• Les moyens de la collecte	13
• La collecte en chiffre	15
• Le Programme Local de Prévention des déchets	16
• Le compostage individuel	16
• Le compostage partagé	17
• La collecte Textiles	18
• L'éco-exemplarité	19
• Les Déchèteries	
• Principes	20
• Déchets acceptés et horaires d'ouverture	21
• Les moyens de la collecte et de la réception des déchets	22
• La gestion, l'évacuation, et le traitement des déchets	22
• Une gestion plus approfondie de déchets spécifiques	23
• Les apports et enlèvements en déchèterie	23
• Indicateurs financiers : les coûts du service public	31
• Bilan de l'année et perspectives futures	34

Présentation de

Communauté de Communes des Aspres

La Communauté de Communes des Aspres est composée de 19 communes et regroupe 21 626 habitants pour une superficie de 232 km². »



Communes	Superficie en Km ²	Population INSEE 2019
Banyuls Dels Aspres	10,53	1 280
Brouilla	7,83	1 452
Caixas	28,11	143
Calmeilles	13,22	59
Camélas	12,72	471
Castelnou	19,28	320
Fourques	9,40	1 299
Llauro	8,34	319
Montauriol	11,10	252
Oms	18,90	337
Passa	13,47	829
Ste Colombe	4,7	1 558
St Jean Lasseille	2,9	155
Terrats	7,32	654
Thuir	19,90	7 765
Tordères	9,91	172
Tresserre	11,21	1 079
Trouillas	17	2 090
Villemolaque	6	1 392
TOTAL	232	21 626

Compétences exercées par la Communauté de Communes des Aspres

La Communauté de Communes des Aspres assure entre autres la compétence **COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS** depuis 2003.

► Compétence Collecte :

• Elle regroupe les opérations suivantes :

- ▶ Collecte des ordures ménagères
- ▶ Collecte des déchets ménagers recyclables
- ▶ Collecte des encombrants
- ▶ Gestion des déchèteries de Thuir et Trouillas
- ▶ Implantation des colonnes à verre
- ▶ Maintenance et lavage des containers
(bacs cassés, cuves cassées, nouvelles dotations...)



• La mise en oeuvre et le fonctionnement de ces différentes tâches sont financés par la :

- ▶ **TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) payée par les ménages. Le taux de TEOM est voté par le conseil communautaire chaque année. Il s'applique à la valeur locative des logements.

▶ Redevance Spéciale

La réglementation en vigueur prévoit l'institution d'une **Redevance Spéciale (RS)** pour les producteurs de « déchets non issus des ménages », dont le volume excède 1000l/semaine, ainsi que pour tout établissement et activité exonérés du paiement de la T.E.O.M. Dans ce dernier cas, les producteurs de déchets sont obligatoirement assujettis à la RS dès le premier litre de déchets collectés.

La RS est établie en vertu du service rendu, par application des coûts directs (coût horaire de collecte) et du volume des déchets produits (coût de traitement).

Un travail de communication et de suivi continue à être mené auprès des professionnels afin d'améliorer la gestion de leurs déchets. Ainsi le CHS continue son important travail pour optimiser la gestion de ses déchets, les équipes de la CC Aspres collaborent avec cette institution pour apporter sa technicité et des solutions.

Fin 2018, l'EHPAD de Thuir a également entrepris cette démarche visant à réduire considérablement sa production d'Ordures Ménagères et accroître le recyclage de ses déchets.

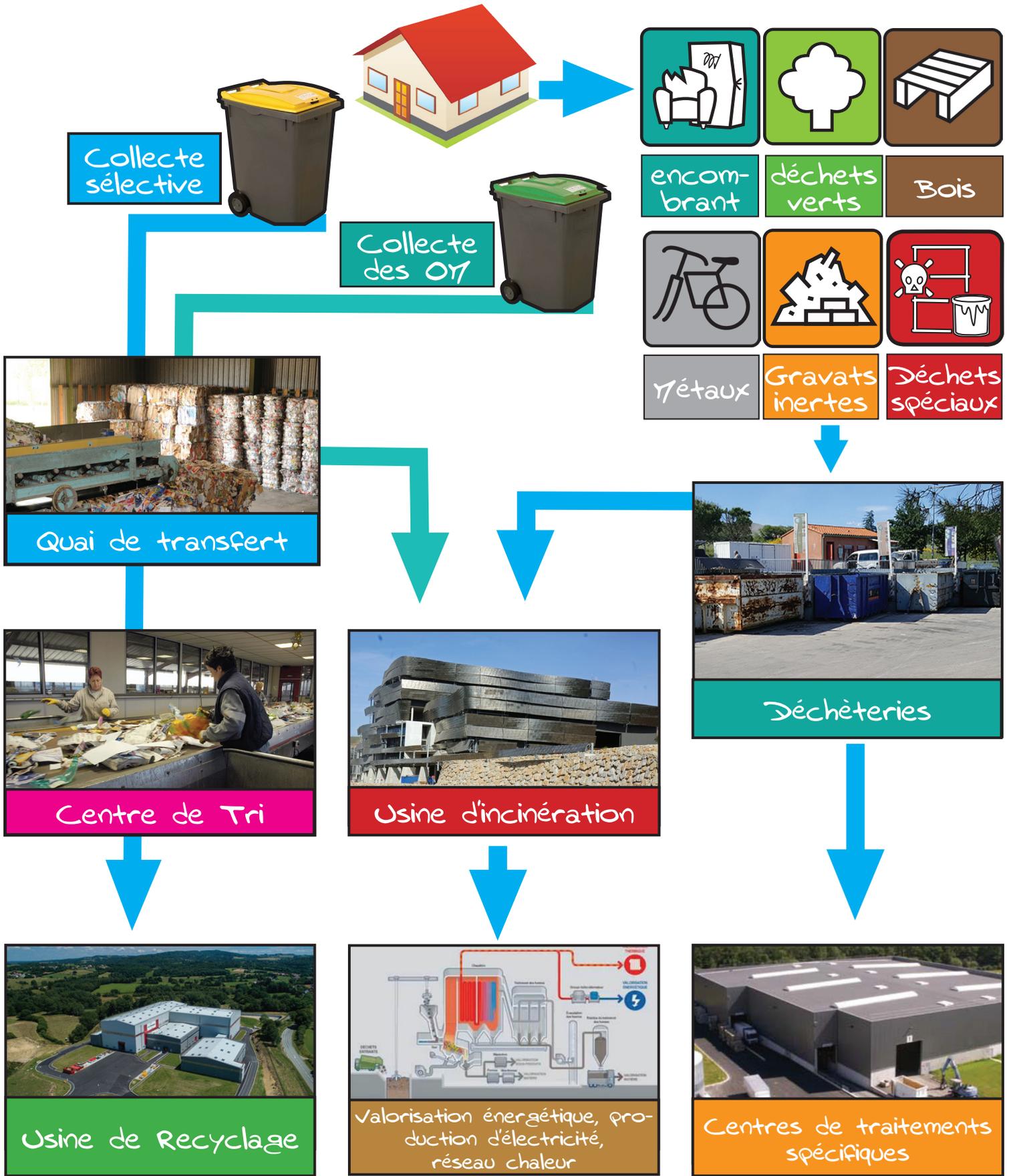
L'établissement **Pernod Ricard** a également souhaité accroître ses efforts en matière de tri et de recyclage.

Ainsi en juin 2019, les agents de la Communauté de Communes ont assuré une formation à l'ensemble des personnels de cet établissement.

Pour rappel, le traitement des principaux flux est transféré au SYDETOM66 (www.sydetom66.fr).

Les Ordures Ménagères et les Emballages Ménagers Recyclables sont traités sur l'usine d'incinération et le centre de tri de Calce.

Organisation générale du traitement des déchets ménagers et recyclables



La Collecte Organisation et Moyens

1.) L'organisation de la collecte

A.) Le mode de collecte des Ordures Ménagères et déchets recyclables :

Au sein de notre Communauté, nous avons opté pour une collecte sélective plus proche des problématiques environnementales.
 Les bacs jaunes et les bacs verts font donc l'objet de tournées spécifiques.

Deux modes de collecte sont aujourd'hui en place et correspondent aux choix faits par les élus de chaque Commune :



► Une collecte des bacs individuels en porte à porte
 (en totalité ou partiellement sur **9 communes**)

► Une collecte des bacs collectifs au niveau de points de regroupement (sur **10 communes** + Thuir Centre : Caixas-Calmeilles-Camélas-Castelnou-Llauro-Montauriol-Oms-Ste Colombe-Terrats-Tordères).



• La collecte est organisée par équipes de trois agents :

- 1 chauffeur
- 2 ripeurs

Quelques tournées, de par leur longueur et la faible densité des bacs à collecter, sont effectuées par 2 agents (tournées dites de « montagne » et tournées des mas).

• Réduction des fréquences de collecte : vers une meilleure maîtrise des coûts et une politique déchets renforcée :

Le 23 novembre 2015, les fréquences de collecte ont été réduites et les méthodes de travail ont été repensées. La réorganisation des tournées s'est basée sur une bonne connaissance du terrain de la part des agents et sur une large concertation.

• Planning de collecte :

	Bacs Vert OM	Bacs Jaune CS	
		Semaines Paires	Semaines Impaires
Banyuls Dels Aspres	vendredi	mercredi	
Brouilla	lundi	mercredi	
Caixas	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Calmeilles	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Camélas	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Castelnou	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Auxineill (Castelnou)	mardi	jeudi	
Fourques	mardi		jeudi
Llauro	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Montauriol	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Oms	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Passa	mardi		jeudi
Ste Colombe	lundi - vendredi	mercredi	mercredi

St Jean Lasseille	lundi		
Terrats	lundi - vendredi	mercredi	
Thuir	voir plan		
Tordères	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Tresserre	samedi	jeudi	
Nidolères (Tresserre)	lundi	jeudi	
Trouillas	lundi	mercredi	
Villemolaque	mardi		jeudi
Tournée des Mas	jeudi	jeudi	

B.) Les déchets collectés

1) Les ordures ménagères résiduelles (bac vert)

Ce sont les déchets qui proviennent de la préparation des aliments et du nettoyage des habitations et bureaux (balayures et résidus divers).

En outre les bacs verts acceptent les épluchures de fruits et de légumes, les restes de repas, les filtres et marc de café, les sachets de thé et d'infusion, les coquilles d'œufs, les mouchoirs en papier, les papiers essuie-tout, les papiers salis ou mouillés, les fleurs et plantes fanées d'appartement, etc.....

Néanmoins, les déchets putrescibles par nature sont valorisables en compost ; c'est la raison pour laquelle des composteurs individuels ou partagés doivent être mis en place afin d'alléger la production des ordures ménagères résiduelles.

Des composteurs sont ainsi proposés aux habitants.



2.) Les déchets recyclables (bac jaune) : de nouvelles consignes de tri



PAPIERS



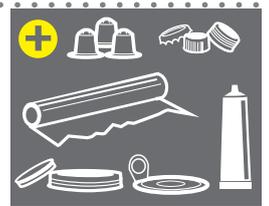
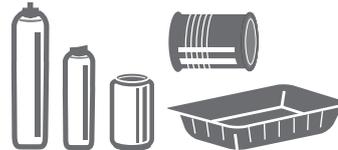
EMBALLAGES PLASTIQUE



EMBALLAGES CARTON



EMBALLAGES ACIER / ALUMINIUM



• De nouvelles consignes de tri pour nos poubelles jaunes :

Depuis le 1^{er} octobre 2016, notre département a basculé vers des consignes de tri élargies et simplifiées. Désormais « tous les emballages se trient » et peuvent être orientés vers le bac jaune afin d'être recyclés. Toutefois, il est bon de rappeler que tous les déchets destinés à la poubelle jaune doivent être vidés en vrac dans le bac. En effet, encore de nombreux déchets recyclables se retrouvent dans des sacs poubelles fermés. Or, pour des raisons techniques et sécuritaires, tout sac poubelle fermé arrivant au centre de tri est orienté vers le centre d'incinération et l'effort de tri n'aboutira pas.

Le dépôt en vrac des déchets recyclables est donc indispensable !!!



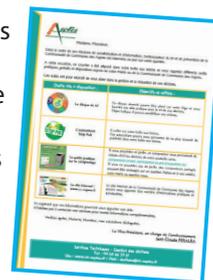
De plus les gros cartons doivent être orientés directement en déchèteries. Certaines communes ont mis en place une collecte spécifique aux cartons.

• Une communication soutenue pour une meilleure gestion de nos déchets :

La Communauté de Communes des Aspres mène différentes actions pour la gestion des déchets sur son territoire.

Depuis le 4^{ème} trimestre 2016, la Communauté de Communes des Aspres s'est dotée d'une équipe d'ambassadeurs du tri.

Leurs missions consistent à aller à la rencontre des administrés, des collectivités, des institutions et des professionnels pour les sensibiliser aux gestes éco-citoyens mais également à participer et à réaliser des animations (PIJ -ALSH).



Principales actions menées et développées sur notre territoire par cette équipe :

- Porte à porte
- Animations
- Sensibilisation/ formation à la gestion des déchets
- Compostage
- Diagnostic colonne à verre / bacs de regroupement
- Contrôle de la qualité du tri
- Opération de communication spécifique

En 2019 les ambassadeurs du tri c'est :

- ▶ Des opérations de porte à porte sur l'ensemble du territoire avec des documents permettant de relayer une information spécifique (visuels ci-présents) : 2735 foyers informés.
- ▶ Des contrôles de bacs réguliers sur les zones artisanales du territoire.
- ▶ La rencontre avec de nombreux professionnels pour la gestion de leurs déchets (notamment sur les zones artisanales).
- ▶ De nombreux administrés rencontrés en déchèterie et sensibilisés au tri.
- ▶ Des stands d'information sur le marché de Thuir et au niveau des supermarchés.
- ▶ Participation à des journées de sensibilisation auprès de l'EHPAD de Thuir, du CHS, des établissements Pernod Ricard.
- ▶ Des animations et sensibilisations auprès des centres aérés, d'écoles maternelles et primaires ainsi que du PIJ.
- ▶ Au total 8 animations et 7 actions de sensibilisations ont été réalisées en 2019 sur notre territoire.
- ▶ Le traitement systématique des incidents de tri qui sont remontés par les équipes de collecte.
- ▶ Des contrôles réguliers sur la qualité du tri des bacs collectifs et individuels : 62 bacs non conformes ont été scotchés en 2019 sur le territoire des Aspres.
- ▶ La réalisation de nouveaux diagnostics verre sur le territoire permettant le déploiement de 10 nouvelles colonnes, le déplacement de colonnes existantes et le remplacement de colonnes HS.
- ▶ La réalisation de « diagnostics bacs collectifs ». Diagnostics permettant de déployer des volumes supplémentaires sur le flux EMR, de remplacer des bacs HS, tout en optimisant le parc existant.
- ▶ 3 distributions gratuites de compost.
- ▶ Le suivi des composteurs partagés sur le territoire et le déploiement de 4 nouveaux éco sites.
- ▶ 5 extractions de compost sur ces éco-sites, et mise à disposition du compost aux habitants du quartier.



3.) La collecte du verre

Notre collectivité est responsable de l'organisation des points de collecte sur le territoire. Les colonnes sont propriété de la Communauté de Communes des Aspres. La collecte est quant à elle gérée par le Sydetom66 qui fait vider les colonnes selon une périodicité établie, ou sur demande des communes. Dans le cadre du programme local de prévention des déchets, la Communauté de Communes des Aspres tend à détourner toujours davantage les flux de déchets n'étant pas destinés aux poubelles d'ordures ménagères.

Dans cette optique les déchets de type « verre » représentent un levier d'action majeur.

Dans notre département, le parc de 3245 colonnes à verre mis à la disposition de la population permanente et saisonnière, a permis de recycler en 2019 : **36,50 kg/hab./an**, un chiffre encourageant mais qui laisse encore une marge de progression importante. Afin de permettre un maillage toujours plus important de notre territoire de nouvelles colonnes à verre sont déployées chaque année, permettant ainsi d'optimiser le captage de ce flux. De plus les colonnes désuètes ou trop petites sont remplacées.

Ce travail est primordial et permet de faire évoluer positivement les ratios de collecte du Verre. En 2019, **143 colonnes** étaient en place sur notre territoire.

- **12 nouvelles colonnes** ont été déployées suite à un diagnostic verre ou à une demande de la commune.
- **4 colonnes HS** ont été remplacées.

• Un nouveau diagnostic verre :

Fin 2018, les services techniques ont entrepris un nouveau diagnostic verre sur le territoire des Aspres. Le pilotage est assuré par notre ambassadeur du tri et de prévention (ADTP). Cette démarche est réalisée conjointement avec les élus et agents municipaux des communes.

Ce diagnostic se déroule en plusieurs étapes :

- 1) Repérage des colonnes existantes et information sur leurs rendements.
- 2) Rencontre des élus et agents communaux.
- 3) Propositions d'optimisation du parc de colonnes à verre sur la commune.
- 4) Validation des propositions par le collecteur Vial (prestataire du Sydetom66).
- 5) Validation du diagnostic final par la commune.
- 6) Déploiement et /ou déplacement des colonnes ciblées.

Les communes de St Jean Lasseille, Fourques, Villemolaque et Banyuls des Aspres ont d'ores et déjà participé à ce diagnostic, qui s'étendra à la totalité de la Communauté de Communes.

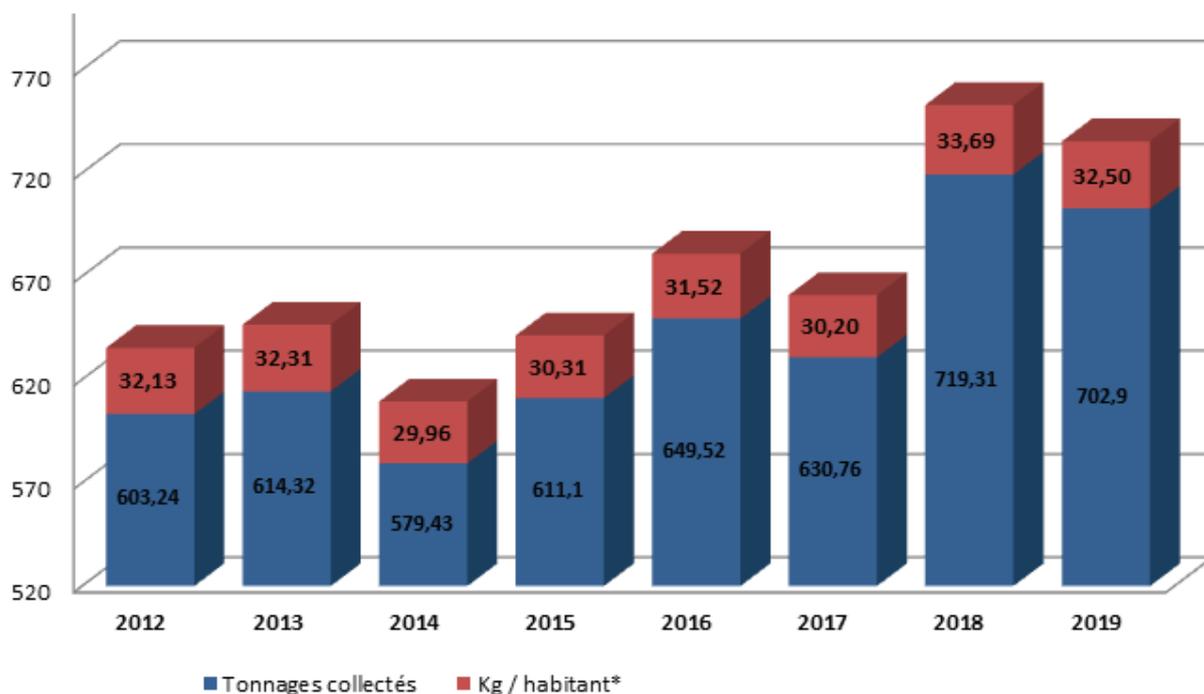
Une communication spécifique est ensuite déployée sur chaque commune afin d'informer la population des changements opérés (exemples de visuels ci-contre).



Evolution du tonnage de la Collecte du verre

(en Tonnes)

Réf PO 2019 : 36,50 Kg/ hab
 Réf CC Roussillon Conflent 2019 : 28,79 Kg/hab
 Réf CC Vallespir 2018 : 37,40 Kg/ hab



*(Pour 2014 et 2013 population INSEE hors Lllupia / Ponteilla)

- ▶ En 2019 nous constatons une baisse de 3,5 % de la production Kg/hab de verre, par rapport à 2018.
- ▶ La Communauté de Communes des Aspres affiche un taux de captage de 32,50 Kg/hab en 2019. Ce ratio reste en dessous de la performance du département qui est de 36,50 kg/ hab.
- ▶ Le MODECOM réalisé en 2015 par le Sydetom66 indique que les déchets de verre représentent encore 7,31 % des Ordures Ménagères Résiduelles soit 23,61 kg/hab./an.

• Tonnages verre par commune et évolution du ratio Kg/hab

Communes	Tonnages collectés	Pop Insee 31/12/19	Kg/hab 2019	Evolution Kg/hab 2018-2019 (en %)
Banyuls-dels-Aspres	40,280	1280	31,47	-11,6
Brouilla	44,390	1452	30,57	0,0
Caixas	8,620	143	60,28	11,2
Calmeilles	4,500	59	76,27	12,7
Camelas	18,970	471	40,28	-21,4
Castelnou	19,150	320	59,84	-1,0
Fourques	31,790	1299	24,47	-10,9
Llauro	14,250	319	44,67	4,5
Montauriol	11,360	252	45,08	-3,9
Oms	13,810	337	40,98	3,7
Passa	27,240	829	32,86	-9,7
Sainte-Colombe-de-la-Commanderie	11,800	155	76,13	-13,7
Saint-Jean-Lasseille	38,880	1558	24,96	7,1
Terrats	27,130	654	41,48	-3,0
Thuir*	218,060	7765	28,08	-4,2
Tordères	7,010	172	40,76	-23,3
Tresserre	31,410	1079	29,11	-3,4
Trouillas*	95,270	2090	45,58	-2,7
Villemolaque	38,980	1392	28,00	15,6
TOTAL	702,900	21 626	32,50	-3,5

*tonnages des déchèteries compris dans les tonnages collectés

35 Tonnes collectées sur la déchèterie de Thuir / 35 Tonnes sur la déchèterie de Trouillas

• Quelques chiffres pour situer nos performances :

Moyenne départementale 2019 : **36,50 kg/ hab/ an**

11 communes de notre territoire sont au-dessus de la moyenne départementale (kg/hab/an), soit plus de la moitié.

• Interprétation des données :

6 communes sur 19 ont vu leur ratio kg/hab augmenter entre 2018 et 2019 (contre 16 en 2018 et 5 en 2017).

Le taux de captage du flux verre a ainsi diminué de 3,5% en l'espace d'une année.

De grandes différences de ratios peuvent être observées sur la donnée « Kg/hab ».

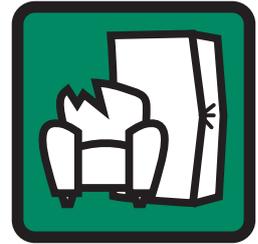
Ces écarts peuvent s'expliquer par le fait que :

- ▶ Certaines communes ont des colonnes disposées sur des points de passages importants et stratégiques d'où des taux de captage considérables conduisant à des ratios Kg/hab élevés (c'est notamment le cas pour les communes les moins peuplées de notre territoire).
- ▶ Certains tonnages communaux sont captés et comptabilisés sur des colonnes d'autres villages. C'est par exemple le cas pour les communes proches des déchèteries. De ce fait les tonnages apportés par ces riverains seront comptabilisés en déchèterie (Thuir ou Trouillas) et non pas sur leur commune de résidence.

4) La collecte des encombrants (à destination des déchèteries)

• Qu'est-ce qu'un encombrant ?

Les encombrants sont des déchets provenant des ménages mais ne rentrant pas dans la catégorie des putrescibles, fermentescibles, inertes, toxiques, explosifs, etc... Ils se caractérisent surtout, par leur volume encombrant ne rentrant pas dans un véhicule. Par exemple sont exclus : fers à repasser, petits électroménagers, chaises, étendoirs, carrelages, parquets, plantes en plastique, véhicules hors d'usage ... (ces déchets feront l'objet d'un apport volontaire en déchèterie).



► Bon à savoir :

La notion de « **1 pour 1** » définit l'obligation des distributeurs de reprendre un appareil usagé pour l'achat d'un produit équivalent neuf.

Cette notion est établie dans **l'article R543-180 du code de l'environnement** : « En cas de vente d'un équipement électrique ou électronique ménager, le distributeur, y compris en cas de vente à distance, reprend gratuitement ou fait reprendre gratuitement pour son compte les équipements électriques et électroniques usagés dont le consommateur se défait, dans la limite de la quantité et du type d'équipement vendu.»

Sont interdits des encombrants de manière non exhaustive

- Les pneus
- Les matières dangereuses, bouteilles de gaz



PNEUS



MATIÈRE DANGEREUSES



BOUTEILLES DE GAZ

Déchets pour lesquels les détenteurs doivent s'adresser à des filières spécifiques.

Sont également interdits :

Les déchets toxiques, corrosifs, polluants, les déblais, gravats et décombres, les sacs et le vrac.



GRAVATS INERTES



DECHETS TOXIQUES

• Tableau récapitulatif du nombre de demandes d'encombrants par commune :

Année 2019	Total	Année 2019	Total
Banyuls dels Aspres	102	Passa	28
Brouilla	177	Saint Jean Lasseille	129
Caixas	4	Sainte Colombe	4
Calmeilles	1	Terrats	36
Camelas	7	Thuir (Hors Centre et HLM)	304
Castelnou	2	Tordères	10
Fourques	53	Tresserre	61
Llauro	20	Trouillas	112
Montauriol	15	Villemolaque	65
Oms	49		
TOTAL		1179	

Ce service a permis de collecter plus de 100 tonnes de déchets en 2019

Pour information : 1151 demandes ont été traitées en 2018 par ce service et 105 tonnes ont été collectées.

II.) Les moyens de la collecte

Mis à part le verre dont la collecte est gérée par le Sydetom66, tous les autres déchets ménagers et assimilés sont pris en charge par la Communauté de Communes qui dispose pour cela des moyens suivants :

• Personnel :

• 21 agents dont :

- 1 Directeur des Services Techniques (*temps partagé avec d'autres fonctions*)
- 1 responsable collecte (*temps partagé avec d'autres fonctions*)
- 1 coordinateur collecte
- 1 collaborateur Ingénierie (*temps partagé avec d'autres fonctions*)
- 1 agent administratif
- 10 chauffeurs
- 5 ripeurs
- 1 mécanicien (*atelier mécanique – ensemble du parc véhicule*)

A titre occasionnel et afin de renforcer les équipes de collecte, d'autres agents techniques sont amenés à intervenir sur ce service. A noter qu'un changement d'organisation a été opérée au sein des services techniques, en cours d'année 2019.

• Véhicules :

• 6 camions-bennes

La collectivité continue son processus d'investissement en 2019 et donc de renouvellement de son parc de bennes à ordures ménagères.

• 1 poly-benne

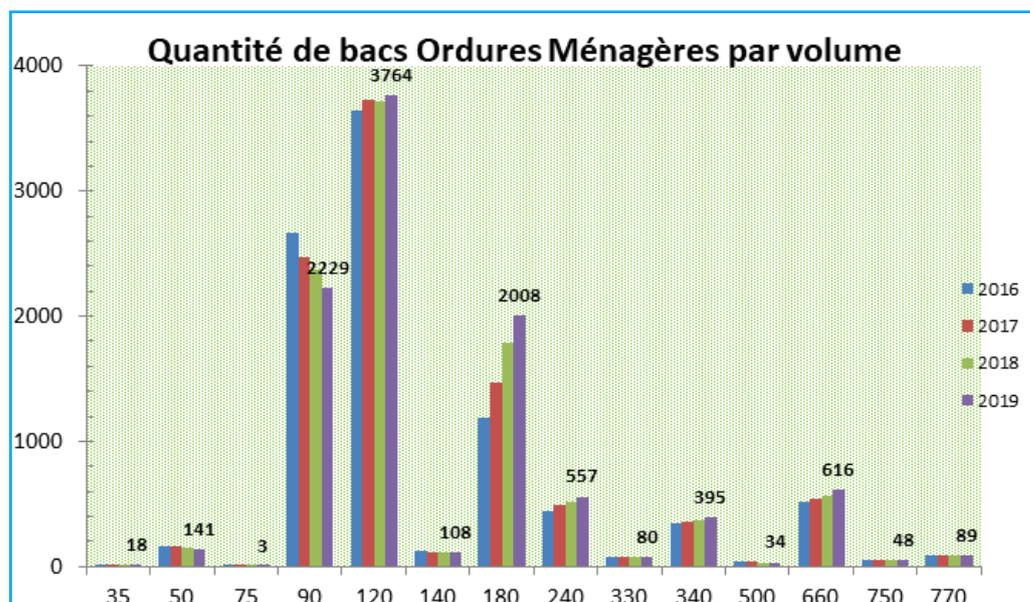
dédié à de multiples tâches (service des encombrants, transports des bacs poubelles HS, lavage container, container chaises...).

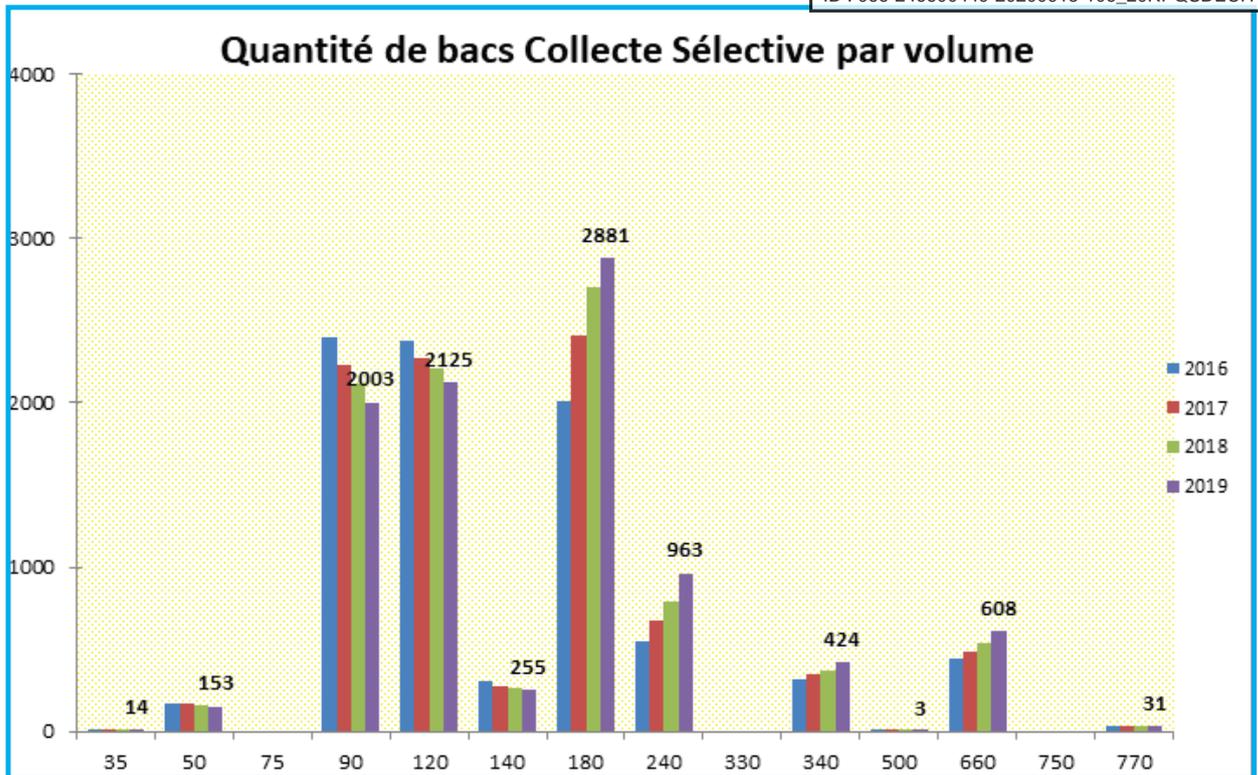


• Parc containers :

• **10090 bacs Ordures Ménagères** dont 9303 individuels (<500 L) et 787 collectifs.
 Ce qui représente un volume total de 1859 m³.

• **9460 bacs Collecte Sélective** dont 8818 individuels (<500 L) et 642 collectifs.
 Ce qui représente un volume total de 1799 m³.



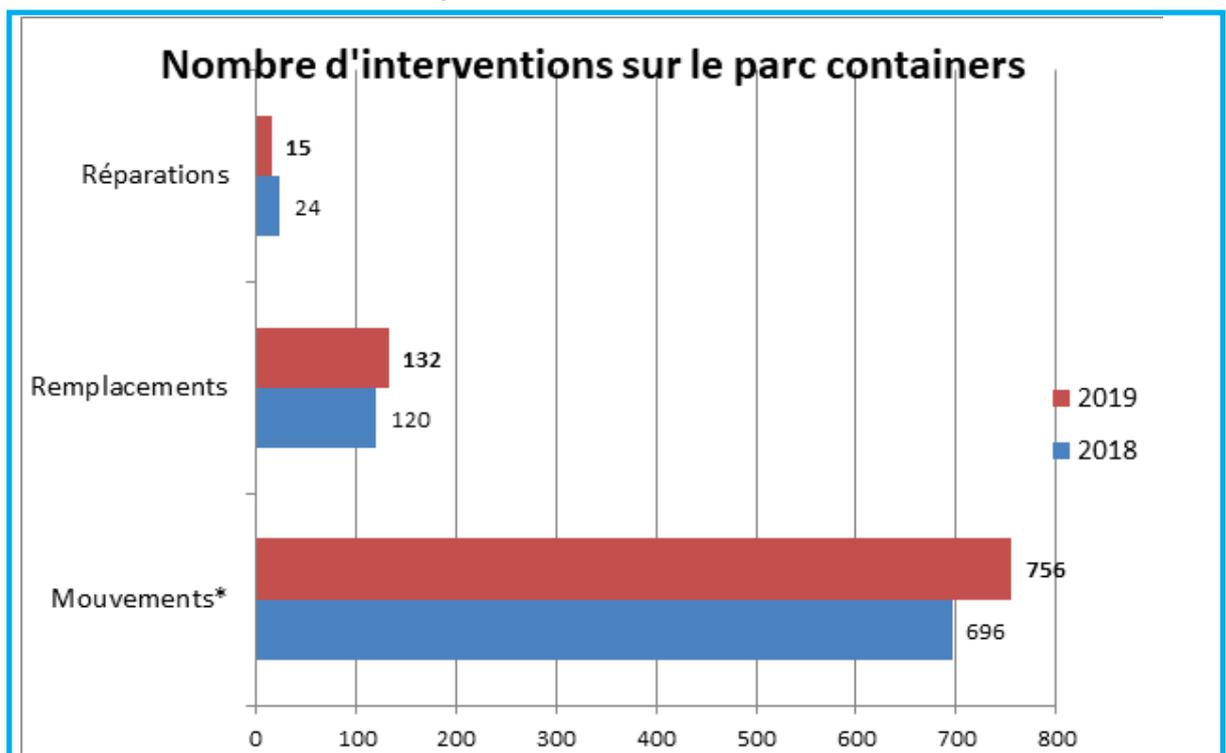


• **Un Parc bénéficiant d'une maintenance efficace :**

Afin d'optimiser la collecte de ses déchets en préservant ses containers en bon état, la Communauté de Communes des Aspres a repris, en 2011, la maintenance et le renouvellement de son parc en régie.

En 2019, les mouvements, remplacements et réparations de bacs ont représenté 903 interventions sur le terrain. A cette maintenance est venu se greffer un service de lavage des bacs collectifs Ordures Ménagères effectué par les agents de la Communauté.

Deux tournées annuelles sont ainsi organisées : en Été et en Automne.



* Mouvements : cette famille d'intervention correspond aux nouvelles dotations, aux échanges de litrages et aux retraits de bacs.

La Collecte des déchets en chiffres:

Evolution du tonnage des Ordures Ménagères

(en tonnes)

Réf PO 2019 : 340,30 Kg/ hab

Réf CC Roussillon Conflent 2019 : 271,72 Kg/hab

Réf CC Vallespir 2018 : 299,87 Kg/ hab



Evolution du tonnage de la Collecte Sélective

(en tonnes)

Réf PO 2019 : 64,61 Kg/ hab

Réf CC Roussillon Conflent 2019 : 61,5 Kg/hab

Réf CC Vallespir 2018 : 57,19 Kg/ hab



Production totale (OM + CS) en Kg/ Hab*

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
329	326,2	326,9	317,3	314,4	314,4	314,10	305,1
Performance de tri (Kg/hab CS ÷ Total Kg/hab)*							
19,82 %	19,65 %	19,57 %	18,31%	18,42%	19,37%	18,49%	20,18%

* population INSEE incluant Ponteilla (jusqu'au 01/02/2013) et Llupia (jusqu'au 1^{er} janvier 2015).

- ▶ En 2019 nous constatons une diminution de 7,3 % de la production Kg/hab d'Ordures Ménagères et d'Emballages Ménagers recyclables, par rapport à 2012.

Les performances de tri enregistrées en 2019 sont les plus importantes depuis 2012, et dépassent la barre des 20%.

Les performances de tri du département sont quant à elle évaluées à 16%.

Il faut donc poursuivre et intensifier les efforts en faveur d'un tri plus optimal.

- ▶ **Le Sydetom66 assure le traitement des flux OM et CS.**
En 2019 le coût de la tonne incinérée s'élève à 138,30 €.

- ▶ En 2019, 69 355 Km ont été parcourus sur les tournées OM et CS

• Taux de détournement 2019

TAUX DE DÉTOURNEMENT								
Total tonnes déchets recyclables collectés (EMR + Verre) x100								
Total tonnes déchets collectées (OMR+EMR+Verre)								
2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	RÉF PO 2019
25,62	26,21	25,74	25,43	25,85	26,43	26,39	27,87	

III.) Prévention et gestion des déchets : l'économie circulaire au cœur des intérêts communautaires

A.) Des leviers d'actions pour réduire nos déchets

• Le compostage individuel : un levier majeur

Le compostage permet de réduire à la source la fraction fermentescible des ordures ménagères (soit environ 40 kilos par an et par habitant), tout en permettant au particulier de produire chez lui, son propre compost, à moindre coût.

• Une implication forte et engagée autour d'une stratégie commune

En 2012, la Communauté de Communes des Aspres a décidé de mettre en place une démarche collective pour assurer le déploiement des composteurs individuels en prenant en charge une partie importante de leur coût initial.

En termes de mode opératoire, chaque commune dispose ainsi d'un stock de composteurs délivrés par la Communauté des Aspres, qu'elle propose à ses administrés sous réserve d'un règlement de 5€ par équipement.



• Les enjeux économiques du compostage :

La pratique du compostage partagé ou individuel permet la réalisation d'économies de traitement. En effet chaque kilo de déchets organiques composté représente une économie financière sur la collecte et sur le traitement.

A ce jour 1799 foyers compostent sur notre territoire.

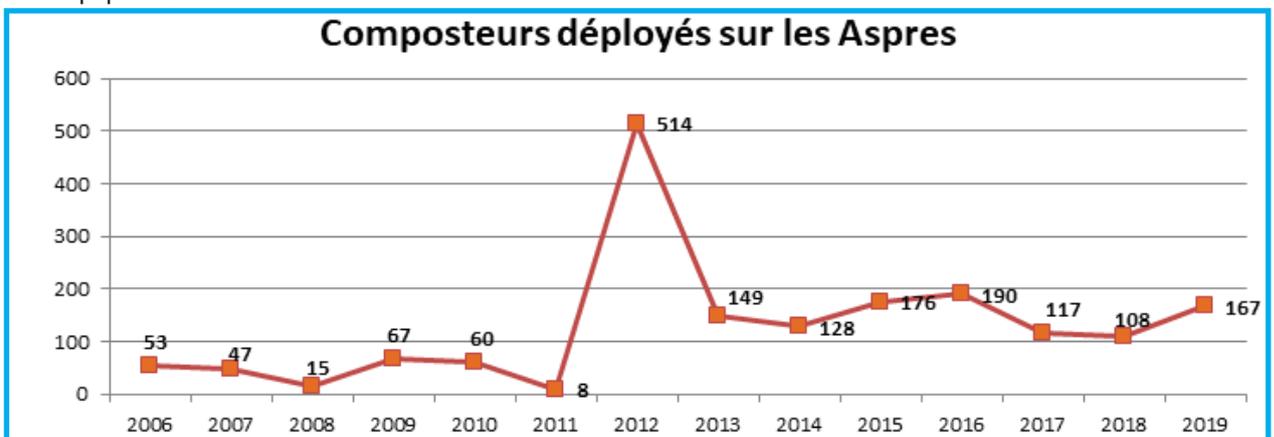
Sachant qu'il y a en moyenne 2.36 personnes par foyers dans les Pyrénées Orientales et que chaque habitant produit en moyenne 40 kg de déchets organiques par an, cela représente :

- $1\ 799 \times 2,36 \times 40 = 170$ tonnes
- $170 \text{ tonnes} \times 138,30 \text{ € (coût de la tonne incinérée)} = 23\ 511 \text{ € d'économie par an}$

En 2019, 167 composteurs individuels ont été délivrés sur le territoire des Aspres.

• Les composteurs sur notre territoire :

En 2012 le lancement de notre stratégie commune autour des composteurs bois a permis de doper l'acquisition de ces équipements.



Ainsi cela porte à 1799 le nombre de composteurs individuels déployés au 31 décembre 2019 sur les Aspres.

Références CC Roussillon Conflent : 112 composteurs déployés en 2019 pour un total de 1894 composteurs sur ce territoire.

Références CC Vallespir : 99 composteurs déployés en 2018 pour un total de 1761 composteurs sur ce territoire.

• Le compostage partagé: une dynamique prônée sur les Aspres

Nouveaux sites de compostage partagé

COMPOSTEURS PARTAGÉS IMPLANTÉS SUR LES ASPRES	
COMMUNES	LIEU D'IMPLANTATION
FOURQUES	Parking avenue du Vallespir
	Secteur le Réart
LLAURO	Camping Al Comu
	Village
MONTAURIOL	Hameau les hostalets
THUIR	HLM Canterrane – jardins partagés
	HLM Noguères
	Collège Pierre Moreto
TROUILLAS	ALSH maternel
	Résidence la colla
	Secteur cimetière
	Les écoles
	Quartier du Tonkin

En 2019, ce sont 5 extractions de compost qui ont été réalisés sur ces éco-sites. Le compost extrait par notre ADT a ensuite été mis à disposition des habitants du secteur.



A noter que nos ambassadeurs du tri continuent le déploiement de nouveaux points de compostage partagé sur le territoire des Aspres

➤ Réemploi et valorisation du textile : Les colonnes

- ▶ **Près de 7000 tonnes** : c'est la quantité de textiles sur notre département encore présente chaque année dans nos poubelles vertes finissant au Centre d'incinération de Calce.
- ▶ **350 colonnes à textile** déployées sur le département.
- ▶ **Près de 90% des textiles sont valorisés.**
- ▶ **Création d'un centre de tri textile sur la commune de Rivesaltes. Ce centre emploie 25 travailleurs reconnus handicapés.**



• 16 de nos Communes bénéficient de cette collecte spécifique au textile :

Banyuls dels Aspres; Brouilla; Camélas; Castelnou; Fourques; Llauro; Montauriol; Oms; Passa; St Jean-Lasseille; Terrats; Thuir; Tordères ; Tresserre; Trouillas; Villemolaque.

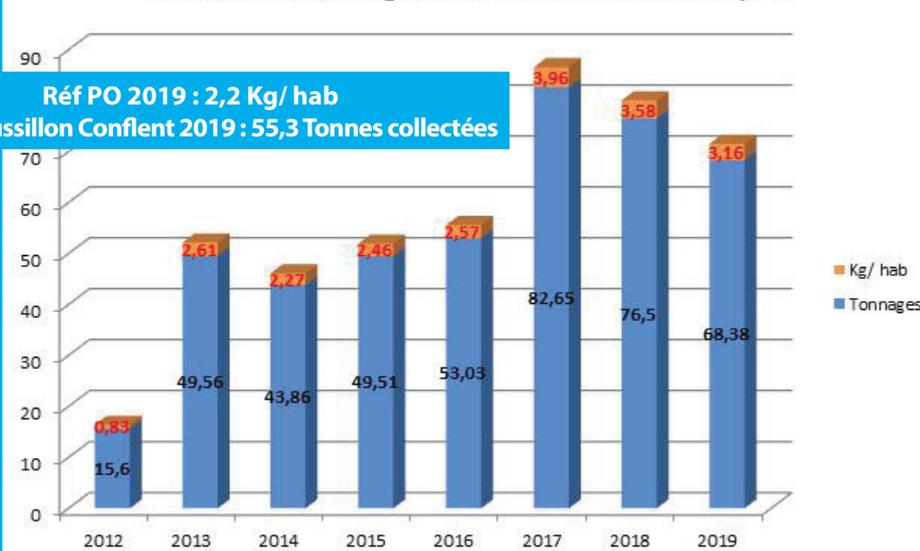
Les déchèteries de Thuir et Trouillas bénéficient également de leurs propres colonnes textiles.

Cette collecte vient compléter les dispositifs présents et existants sur notre territoire, tels que l'action des associations dédiées, et a permis la construction sur notre département d'un centre de tri avec en prime des créations d'emplois.

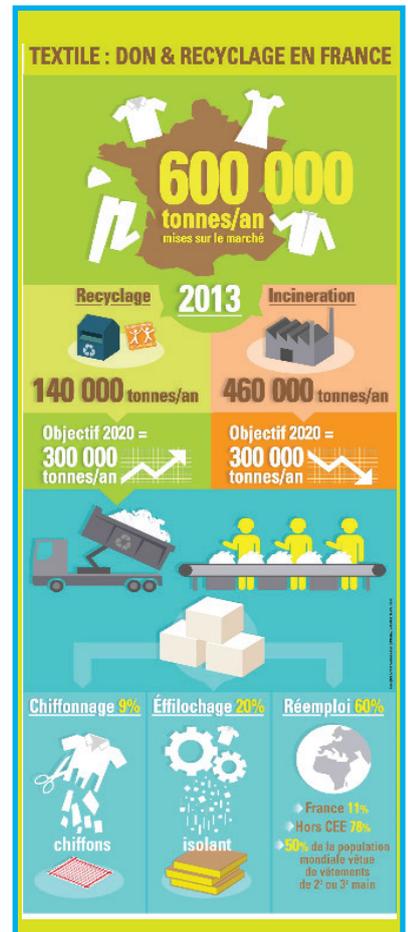
• En 2019, 23 colonnes textiles sont en place sur les Aspres (dont 2 colonnes implantées en déchèteries):

- Une nouvelle colonne a été implantée en 2018: au CHS de Thuir. Cette colonne permet de capter les textiles hors d'usage en sortie de blanchisserie.
- En 2019, la commune de Tordères a été équipée d'une colonne textile (sur le parking jouxtant l'école).
- Une 2^{ème} colonne a été déployée sur la commune de Fourques, à proximité des commerces et de la cave coopérative.

Evolution des tonnages textiles collectés sur les Aspres



Réf PO 2019 : 2,2 Kg/ hab
 Réf CC Roussillon Conflent 2019 : 55,3 Tonnes collectées



Au travers de ce graphique nous pouvons constater une diminution du ratio kg/hab entre 2018 et 2019 (-11,7%). Cette diminution peut s'expliquer par d'importantes dégradations de colonnes (colonnes éventrées à plusieurs reprises en déchèterie de Trouillas et sur nos communes). Ces dégradations et un manque de réactivité d'Eco-Textile ont ainsi stoppé/ ralenti le captage de ce flux.

En 2019 la moyenne départementale est de **2,2 Kg/hab/an** de textiles collectés. Nous sommes ainsi au-dessus de la moyenne départementale. Toutefois l'objectif fixé par cette filière doit s'élever à 4,5 kg/hab/an, ce qui laisse encore une marge de progression. Il est donc primordial de continuer les efforts en faveur de cette collecte

Les Déchèteries



La Communauté de Communes des Aspres dispose de 2 déchèteries sur son territoire :
- THUIR - TROUILLAS

1) Principes

• Qu'est-ce qu'une déchèterie ?

C'est un espace surveillé, encadré par des agents spécialisés et aménagé autour d'un quai de déchargement avec des bennes et des conteneurs spécifiques permettant de trier les déchets, autres que OM, par catégorie.

Les particuliers peuvent y déposer gratuitement leurs déchets occasionnels : ceux qui ne peuvent pas être collectés avec les ordures ménagères ou recyclables en raison de leurs poids, leur volume ou leur nature.

▶ Objectifs

- ▶ Réduction des dépôts sauvages.
- ▶ Un service public de proximité gratuit (pour les particuliers).
- ▶ Un exutoire possible pour les professionnels du territoire (apports payants).
- ▶ Une contribution à la protection de l'environnement.
- ▶ Une lutte contre le gaspillage avec valorisation et recyclage des matières.

▶ Conditions d'accès

- ▶ Accès limité aux véhicules de tourisme et à tout véhicule de largeur carrossable inférieure à 2,25 mètres et de PTAC limité à 3,5 tonnes.
- ▶ Ne sont admis que les habitants des 19 communes sur présentation d'une carte d'accès RFID (identification radio fréquence). Les personnes possédant un jardin ou terrain non bâti sur le territoire ne pourront se voir délivrer une carte d'accès.
- ▶ Les professionnels du territoire sont admis mais soumis à une tarification.

2) Les déchets acceptés en déchèterie

• Les déchets se répartissent en deux catégories :

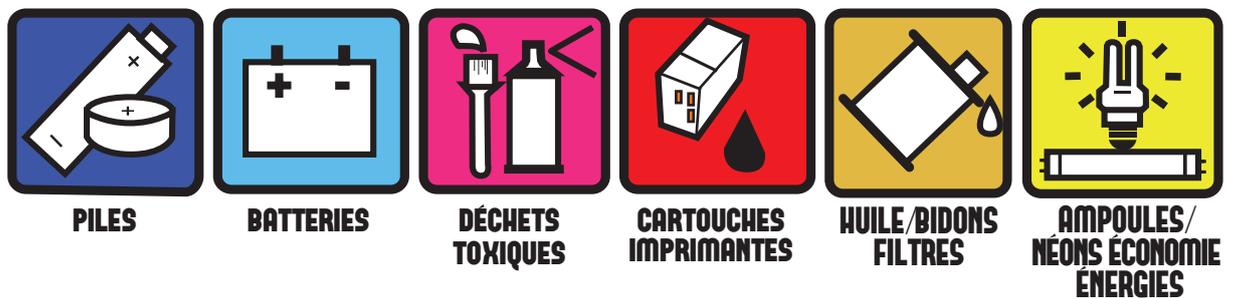
• Les déchets dits " Encombrants " :

Bois, ferraille, métaux non ferreux, papiers, cartons, tout-venant, gravats, déchets Verts, Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, mobiliers.



• Les déchets Ménagers Spéciaux (et/ou toxiques) :

Diluants, solvants, acides, produits phytosanitaires, produits pâteux, pots de peintures, aérosols non vides, lampes/ Néons, piles, batteries, huiles de friture, huiles de vidange, filtres à huiles de vidange et bidons usagés, cartouches d'encre, téléphones portables.



3) Les Horaires d'ouverture

Horaires d'ouverture :

TOUTE L'ANNÉE

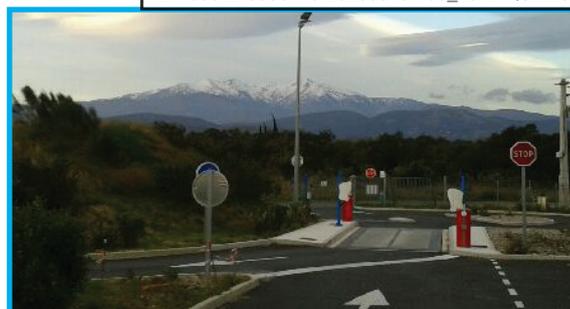
Du Lundi au Samedi :
de 09h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30

Dimanche :
de 09h00 à 12h00

Nos déchèteries sont fermées le dimanche après-midi et jours fériés

4) Les moyens de la collecte et de la réception

- Les déchèteries disposent de :
 - ▶ 1 à 2 agents en réception sur les quais par déchèterie
 - ▶ Effectif global de 5 – 6 agents
 - ▶ 1 tractopelle pour le compactage des caissons de THUIR



5) La gestion de l'évacuation des déchets

L'évacuation des déchets à partir de nos deux déchèteries est confiée à des prestataires spécialisés dont certains assurent aussi le traitement ou la valorisation.

a) L'enlèvement des déchets



Produits acceptés en Déchèteries	Repreneurs / Transporteurs
Tout venant / Bois / Déchets verts / Gravats	OURRY-VAILLS
Fer / Carton	OURRY-VAILLS / LINARES
Solvants / diluants Déchets toxiques Aérosols / Batteries Produits Pâteux / Peintures Huiles usagées / Acides	CHIMIREC-SOCODELI & TRIADIS
Piles	COREPILE
Lampes et néons à économie d'énergie	RECYLUM
DEEE	ÉCOLOGIC
Textiles	ÉCO-TEXTILE
Meubles / Mobilier	ÉCO-MOBILIER

b) Coût de traitement 2018 pour la collectivité

Type de déchets	Traitement	Coût de traitement 2018 pour la collectivité
Tout venant	Centre d'incinération (Calce) et Centre d'enfouissement technique géré par ONYX, prestataire du Sydetom 66 (Espira de l'Agly)	95 € / tonne
Bois	Société TUBERT (Elne)	58 € / tonne
Déchets verts	Plate-forme de compostage du Sydetom 66 (Thuir)	Pris en charge par le Sydetom66
gravats	Carrière « Roussillon Agrégats » (Sainte Colombe) Valormat (Mas Sabole – Trouillas)	Inertes en mélange : 5,80 € / Tonne Gravats issus de la démolition : 9,50 € / Tonne
Fer / Papiers cartons	Société Linares (Saint Feliu d'Avall)	Reprise suivant les cours du marché Ferraille : de 63 € à -20 € / Tonne Carton : de 30 € à -10 € / Tonne
Solvants / diluants Déchets toxiques Produits Pâteux / Peintures Huiles usagées / Acides Aérosols / Batteries	Chimirec-Socodeli & Triadis	Coût variable selon le type de produits traités et leurs affectations ou non dans la catégorie Eco-DDS

Déchets spéciaux pris en charge gratuitement	
Piles	COREPILE
Lampes et néons à économie d'énergie	Recylum
Cartouches d'imprimantes	La ligue contre le cancer & Enfance et Nature
Verres	sociétés VIAL et Verrerie du Languedoc
DEEE	Ecologic Soutiens financiers versés à la collectivité via le Sydetom66
Textiles	Eco-Textile
Mobilier / Meubles	Eco-mobilier Soutiens financiers versés à la collectivité via le Sydetom66

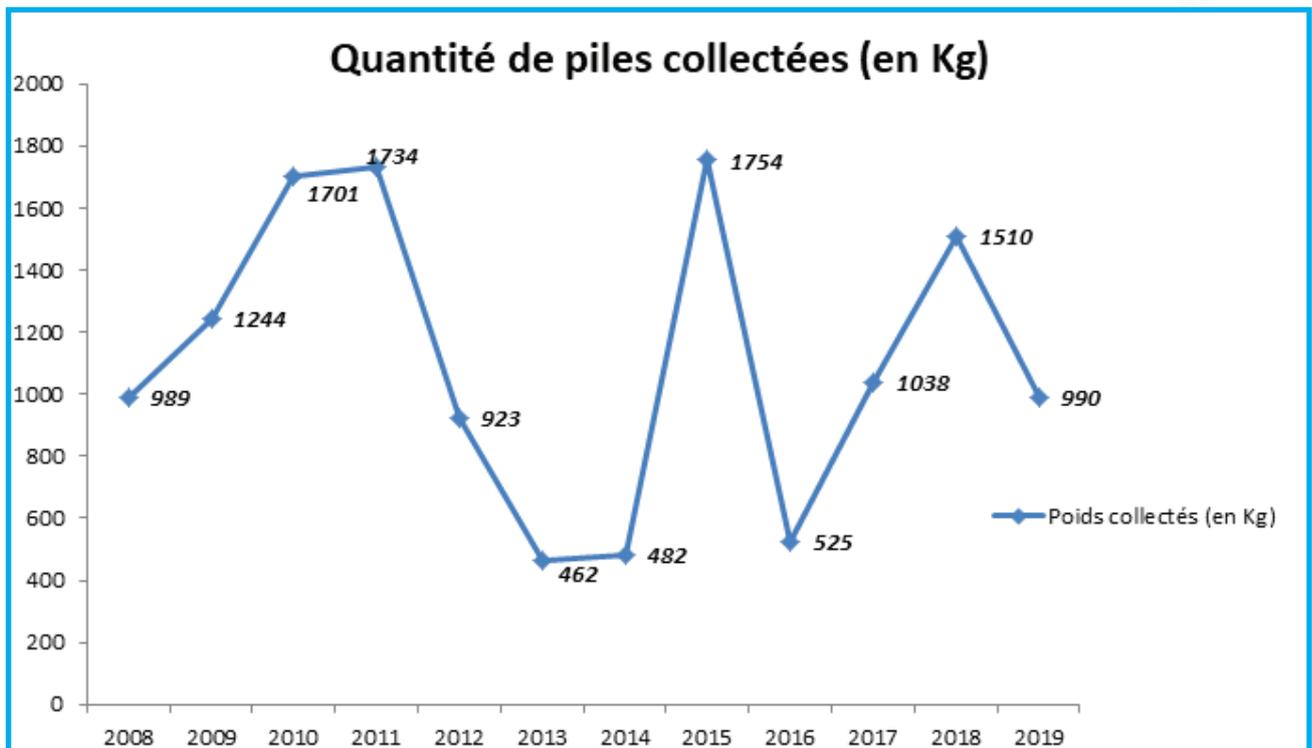
c) Une gestion plus approfondie de déchets spécifiques

1.) Les piles

Afin d'apporter des solutions de proximité pour la collecte des piles, de nombreux « bacs collecteurs » ont été déployés au sein de plusieurs structures communales (Mairies) et intercommunales (Siège de la CC Aspres, centre technique, ALSH, Crèche, office de tourisme).

Ces solutions facilitent ainsi le captage et l'élimination de ces déchets polluants : **1 pile polluée 1 m³ de terre.**

La collecte des piles permet de récupérer de l'acier, du zinc, du nickel, du cobalt, du plomb qui seront ensuite réutilisés dans l'industrie pour fabriquer de nouveaux produits (couverts, gouttières, batteries etc...).



2.) Les déchets paramédicaux

Depuis le 1^{er} Juin 2014, un dispositif, mis en place par l'éco-organisme DASRI est opérationnel.

Les patients en Auto-Traitement peuvent désormais **recupérer gratuitement** dans toutes les pharmacies, sur présentation d'une ordonnance, des boîtes à aiguilles (boîtes jaunes à couvercle vert), accompagnées d'un mode d'emploi. Une fois pleines celles-ci doivent être ramenées dans les pharmacies « point de collecte », repérables grâce à l'affichette apposée sur leur devanture ou sur la carte de géolocalisation disponible sur le site internet www.dasri.fr



Sur la Communauté de Communes des Aspres, 5 pharmacies collectent les boites pleines :

Pharmacie Paccianus	31 avenue de l'olivier	Banyuls Dels Aspres
Pharmacie des Aspres	1 rue Taste Vin	Fourques
Pharmacie Ribes	19 avenue de la Méditerranée	Thuir
Pharmacie Deixonne Menardo	1 avenue de la Padrouze	Thuir
Pharmacie Farines	6 avenue du Mas Deu	Trouillas

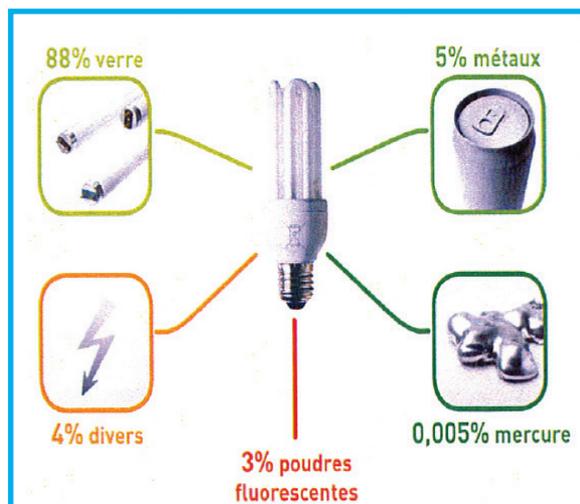
Ces DASRI suivront ensuite un circuit d'élimination, sécurisé et isolé du traitement des ordures ménagères, afin d'éviter tout risque de contact des agents de collecte.

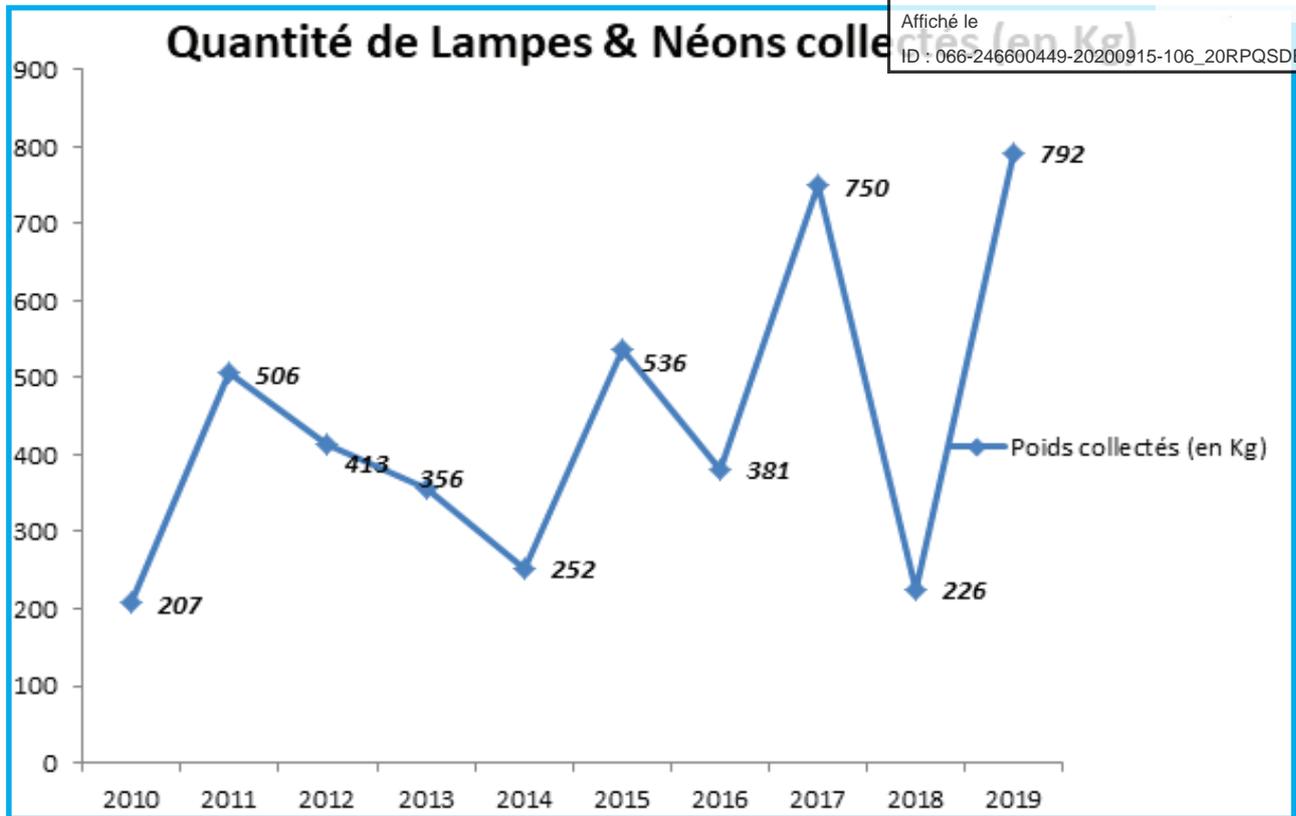
3.) Les lampes et néons à économie d'énergie

Depuis le 19 Février 2010, nos 2 déchèteries de Thuir et de Trouillas accueillent la collecte des ampoules dites de « nouvelles générations ».

Une signalétique a été mise en place sur les 2 déchèteries pour mieux informer nos administrés.

Une telle collecte permet de recycler à 93% les lampes concernées, le verre, le métal, et le mercure sont ainsi récupérés.



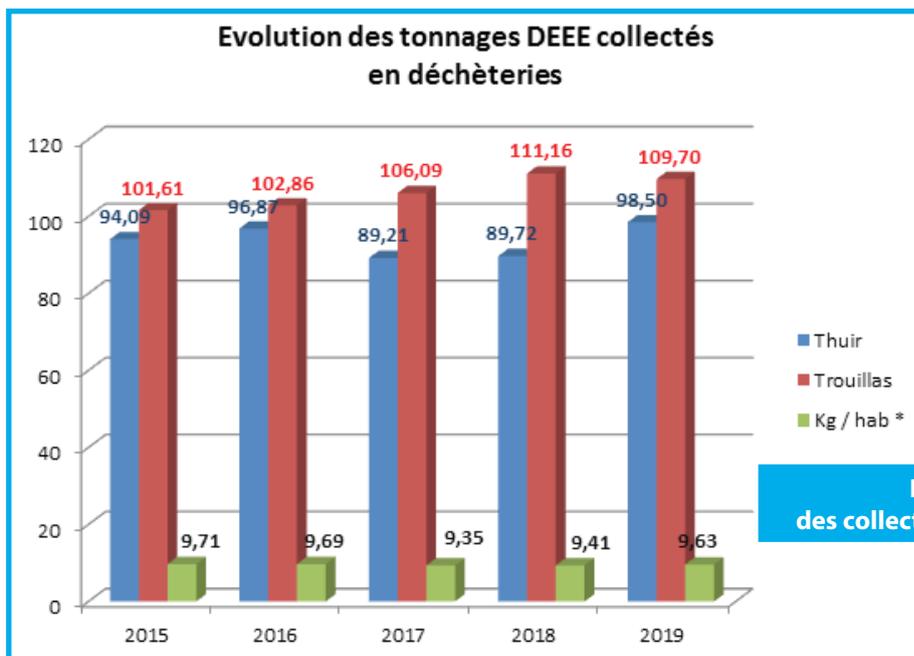


4) Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

En France, la filière DEEE ménager est opérationnelle depuis le 15 novembre 2006 (date de l'entrée en vigueur des agréments des éco-organismes).

Ainsi depuis 2006, les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) ne doivent plus être jetés à la poubelle. Tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (rechargeable) doivent être dépollués puis recyclés.

Pour répondre à cette nouvelle collecte **4 containers maritimes (2 containers par site) ont été mis en place pour accueillir ces DEEE.**



81%

C'est le taux de recyclage moyen des appareils électriques et électroniques dépollués et traités

Performance moyenne 2019 des collectivités du département : 5,03 Kg / hab.

• Bilan :

En l'espace de 5 ans les tonnages de DEEE collectés sur la déchèterie de Trouillas ont évolué de +8% et ceux de Thuir de +5%. Notre ratio KG/ hab est au-dessus de la moyenne départementale.

Ce bilan est positif puisqu'il permet à la collectivité de percevoir des soutiens financiers (liés aux tonnages collectés) et d'économiser sur les coûts de traitement et transport.



► Au niveau national :

Les déchets d'ameublements bénéficient d'une collecte spécifique via Eco-mobilier. Cet éco-organisme, à but non lucratif, a pour objectif de répondre aux obligations réglementaires des entreprises concernées pour la collecte, le tri, le recyclage, la valorisation et le réemploi des meubles usagés.

Avant la création d'Eco-mobilier, 1 meuble sur 2 était enfoui.

A ce jour plus de 90% de ces déchets d'ameublement sont valorisés/ recyclés (en de nouveaux produits ou transformés en source d'énergie).

Perspectives futures : viser le ZERO enfouissement.

► Au niveau départemental :

Le Sydetom66 a conventionné à l'échelle départementale avec Eco-mobilier, et gère ainsi l'aspect contractuel et opérationnel de cette collecte.

► Au niveau de la CC Aspres :

Une benne éco-mobilier a été déployée sur la déchèterie de Trouillas, le 1^{er} Octobre 2015.

La déchèterie de Thuir n'est pas à ce jour équipée de cette benne en raison d'un manque d'espace disponible en bas de quai. Toutefois un aménagement sur ce site permettra d'accueillir une benne éco-mobilier au cours de l'année 2020.

• Des économies pour la collectivité :

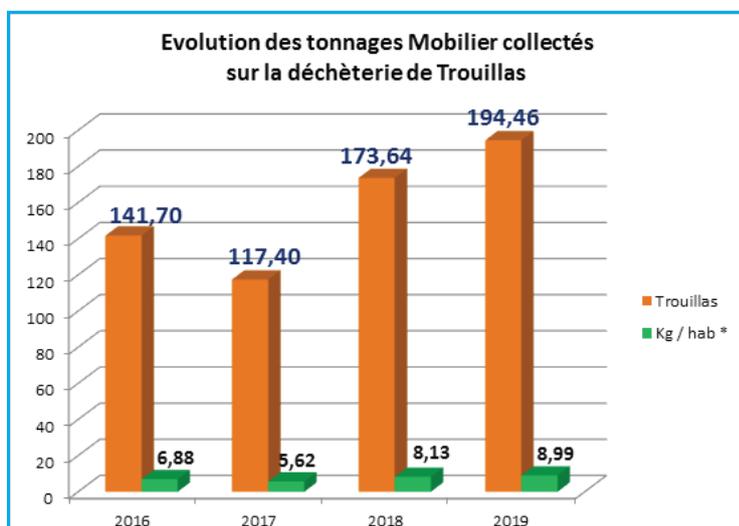
La mise en place de ce nouveau flux en déchèterie permet :



- de détourner : 50% des flux d'une benne Bois / 11% d'une benne Tout venant / 3% d'une benne Ferraille
- de bénéficier d'enlèvements gratuits pour cette benne.

Ainsi des économies de transports et traitements sont réalisées chaque année par la collectivité.

La mise en place effective d'une collecte sur la déchèterie de Thuir permettra d'accroître cette tendance.



• Bilan :

Le captage de ce flux a connu une forte évolution depuis 2016 : +37%

La montée en puissance de ce flux est donc synonyme d'économies importantes pour la collectivité (en traitement et transport) mais également de recettes via les soutiens financiers versés par l'Eco-organisme.



6.) Les Déchets Diffus Spécifiques : Eco-DDS

En 2017, la CC Aspres a adhéré à l'éco-organisme Eco DDS pour la collecte et des DDS* de déchèteries.

Les agents ont dû s'adapter à une nouvelle façon de trier ces déchets.



Ce nouveau process de tri permet à la collectivité de bénéficier de collectes et traitements gratuits, pour une grande partie de ces DDS.

Ainsi en 2016 (avant adhésion à Eco-DDS) les coûts de traitement et transport pour l'ensemble des DDS s'élevaient à 31 949,44 €.

Dès 2017 les facturations pour ce flux ont ainsi été réduites. **En 2019 ces coûts se sont chiffrés à 18 292,46 €.**

DDS* = déchets diffus spécifiques ou autrement dit déchets dangereux de type produits pâteux, phytosanitaires, aérosols, solvants...

PÂTEUX

OUI

 ≤ 0,31 L	 ≤ 0,5 KG	 ≤ 0,5 KG	 ≤ 1,35 KG	 ≤ 2,5 KG	 ≤ 2,5 L
 ≤ 5 KG	 ≤ 15 L	 ≤ 15 L	 ≤ 15 L	 ≤ 15 L	 ≤ 15 L
 ≤ 20 KG	 ≤ 20 KG	 ≤ 25 KG	 ≤ 25 KG		

... et autres, cf. classification

NON

Se référer aux consignes de tri de la collectivité.

Pinceaux

Chiffons souillés

Rouleurs

Gravats Ciment

Cartouches imprimantes

GRAISSE Universelle

Peinture

PEINTURE

Pistolet de peinture

Peintures loisirs

ADDITIF MOYNER

LIMONNEUR SURFACES SPORTIVES

Non identifié

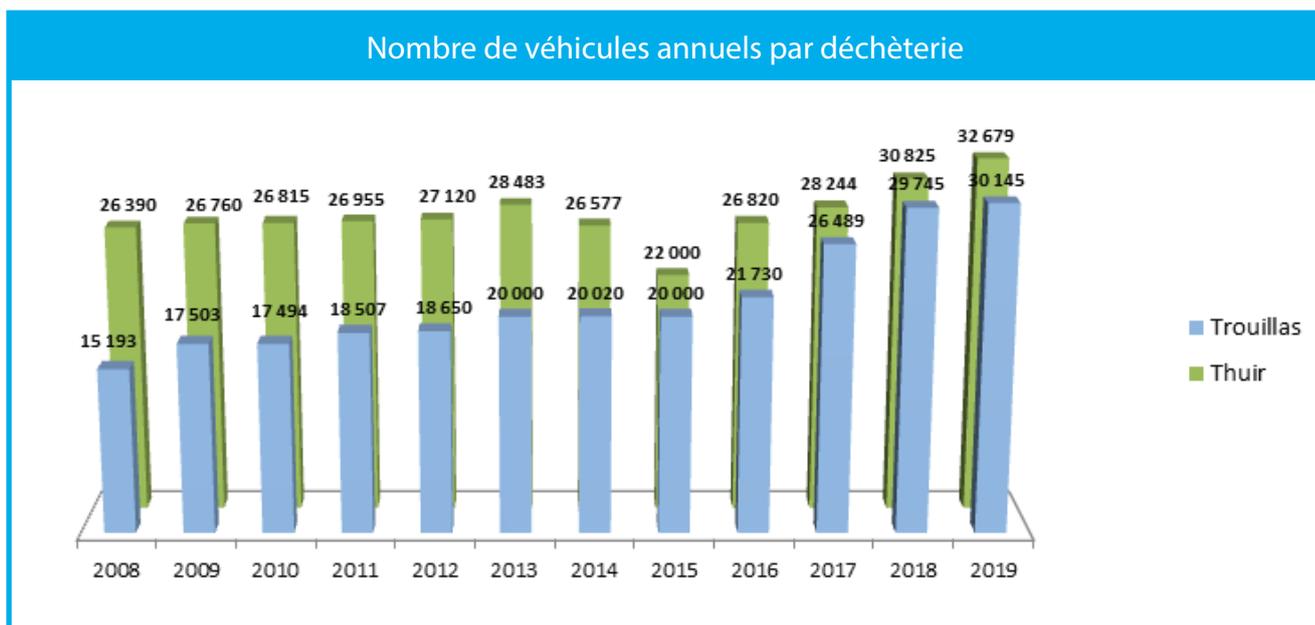
6) Les apports et enlèvements en déchèterie

a) La fréquentation des déchèteries

Le graphique qui suit présente les fréquentations des deux déchèteries communautaires. L'arrivée de nouveaux administrés sur notre territoire et l'accroissement des populations sur nos communes sont venus augmenter le nombre de véhicules accueillis chaque année sur ces sites. Toutefois le départ de Ponteilla en 2013, puis la fin du conventionnement avec Lllupia au 1er janvier 2015 ont impacté la fréquentation des déchèteries.

La barre des 60 000 véhicules accueillis en déchèteries a été atteinte en 2018 et 2019.

En l'espace de 11 ans, la fréquentation des déchèteries a ainsi connu une progression de **+24%** sur Thuir et **+98%** sur Trouillas.

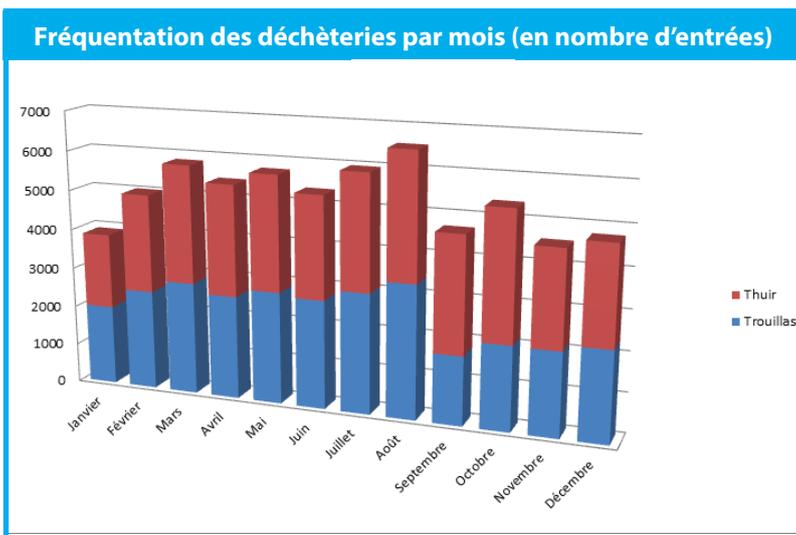


* Des incidents techniques n'ont pas permis de recueillir des données de pesées dès fin septembre 2019, sur la déchèterie de Trouillas. Les données de fréquentation 2018 ont ainsi été reprises pour le 4^e trim 2019.

b) La fréquentation des déchèteries par mois

Au travers du graphique ci-dessous nous pouvons constater que la fréquentation des déchèteries de Thuir et Trouillas reste soutenue tout au long de l'année.

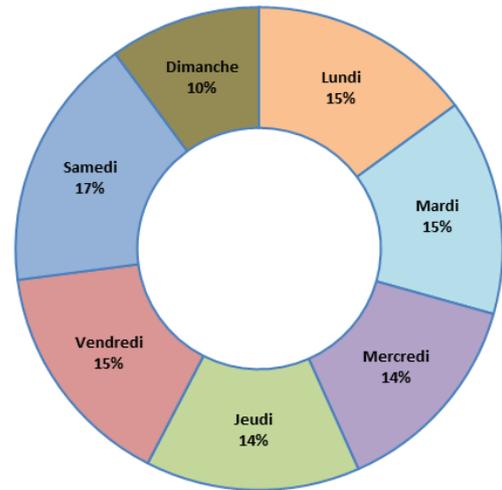
Toutefois nous pouvons observer des pics d'affluences durant 4 mois : Mars / Mai / Juillet / Août



c) La fréquentation des déchèteries par jour

Au travers du graphique ci-dessous, nous pouvons observer les tendances de fréquentation des déchèteries.

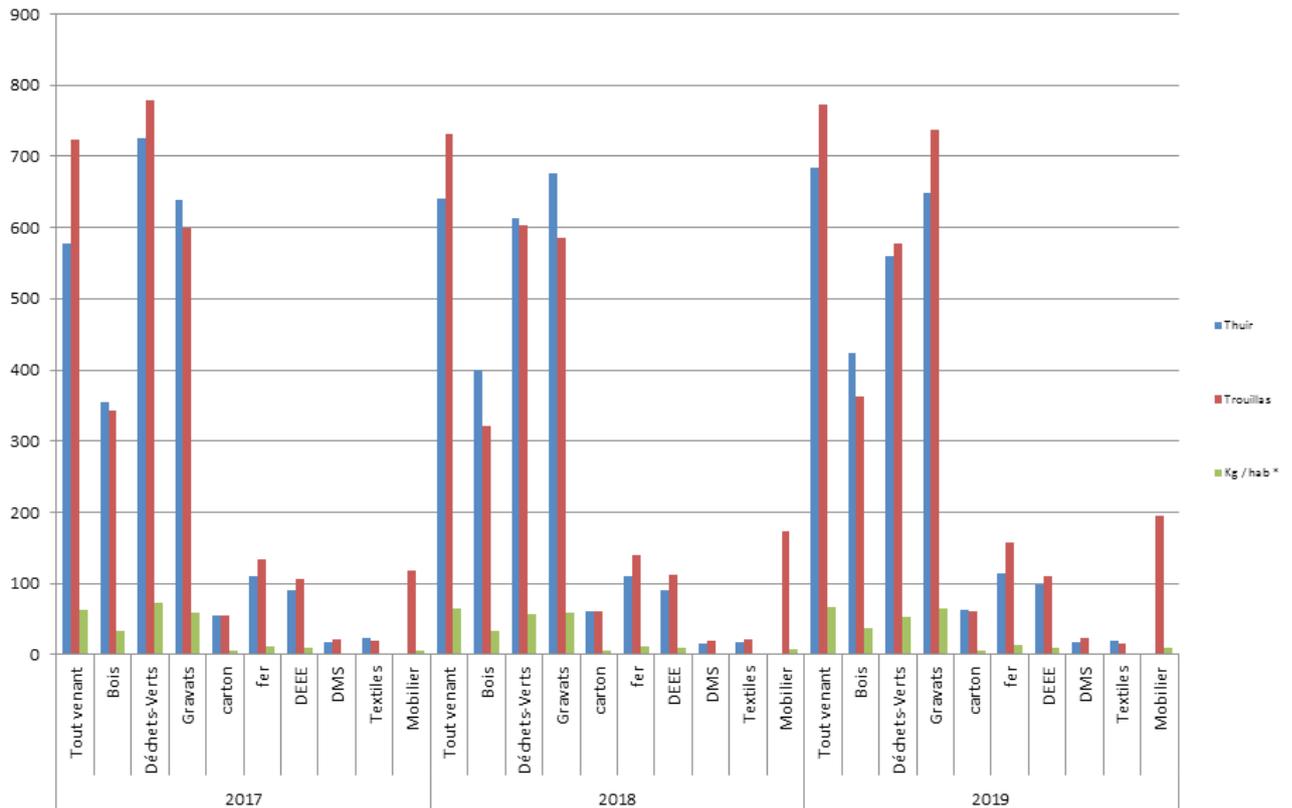
Ainsi en 2019 nous constatons que ces fréquentations sont quasi homogènes du lundi au vendredi. En revanche les week-ends restent des périodes d'avantage fréquentées (les fréquentations du dimanche se concentrent uniquement le matin).



Répartition de la fréquentation journalière 2019 déchèteries thuir et trouillas

d) Les enlèvements des déchets

Evolution des apports sur les déchèteries (en tonnes)



Kg/ habitants											
Année	Tout venant	Bois	Déchets verts	Gravats	Carton	Fer	DEEE				
2014	59,71	35,37	45,38	77,72	7,24	0,95	9,08	1,53	0,81	-	237,79
2015	65,31	36,16	70,87	59,27	7,7	7,87	9,71	1,38	1	1,5	260,77
2016	59,44	29,96	65,15	53,93	7,40	10,57	9,69	1,50	0,85	6,88	245,39
2017	62,26	33,42	72,09	59,33	5,22	11,67	9,35	1,82	1,94	5,62	262,73
2018	64,31	33,77	57,06	59,03	5,67	11,71	9,41	1,58	1,88	8,13	252,55
2019	67,31	36,34	52,53	64,10	5,72	12,53	9,63	1,86	1,54	8,99	260,54
Evolution en % 2014-2019	12,73	2,74	15,75	-17,52	-21,01	1 218,49	6,03	21,66	89,76	30,78	9,57

• Bilan et constats des apports en déchèteries

	Evolutions 2018-2019 (en %)	
	Tonnages entrants	kg/an/hab.
Tout venant	6,03	4,67
Bois	8,99	7,60
Déchets-Verts	-6,75	-7,94
Gravats	10,00	8,59
carton	2,13	0,82
fer	8,38	6,99
DEEE	3,64	2,32
DMS	19,42	17,89
Textiles	-17,17	-18,23
Mobilier	12,01	10,58

Au travers du tableau ci-dessus nous pouvons constater une augmentation sur la quasi-totalité des flux acceptés en déchèterie.

Ces évolutions positives impactent directement les coûts de fonctionnement de ces sites (notamment en ce qui concerne les coûts de traitement du tout-venant, du bois, des gravats, des DMS).

A noter également que les cours du carton et de la ferraille ont nettement chuté (le flux carton a tendance à coûter en traitement).

Des pistes d'optimisation devront être mises en avant pour réduire ces tonnages et inverser cette tendance.

La baisse constatée des tonnages textile en déchèteries peut s'expliquer par des dégradations répétées sur les colonnes, ainsi qu'un manque de réactivité du prestataire Eco-Textile.

La hausse des apports de mobilier et DEEE sont synonymes de recettes, mais également d'économies de transports et traitement pour la Communauté de Communes.

Grâce à ces 2 déchèteries 5636 Tonnes de déchets ont pu être récupérées en 2019.

Pour rappel : 5394 Tonnes en 2018

(Tonnages comprenant : Tout-venant, Bois, Déchets-verts, Gravats, Carton, fer, DEEE, DMS, Textiles, Mobilier, Lampes, piles)

Taux de valorisation 2019 : 74,2 % (tonnages valorisés / total tonnages entrants).

Taux de valorisation 2018 : 74,6 %

INDICATEURS FINANCIERS

Les Coûts du Service Public : Collecte - Déchèteries

• L'investissement :

Nature des Investissements 2019	Montant en TTC	Recettes ENCAISSEES
Acquisition benne	167 508,00	FCTVA 2018 : 27 077,89*
Achat de bacs Collecte	115 460,66	FCTVA 2018 : 5 658,02*
Achat Colonnes à verre	14 040,00	FCTVA 2018 : 2 738,25*
Containers enterrés	10 079,40	FCTVA 2018 : 804,79*
Remboursement emprunt (annuité)	57 244,58	14 464,00
Vidéo protection	1 255,20	FCTVA 2018 : 379,01*
Logiciel clients et accès déch. + stockeur enregist.	2 460,00	FCTVA 2018 : 624,01*
Achats équipements	2 400,00	
Travaux bâtiments + signal.°	1 011,00	FCTVA 2018 : 2 486,03*
Véhicule technique	12 350,00	
TOTAL	383 808,84	54 232,00

• Le Fonctionnement :

DÉPENSES	
Libellés	Montant réalisés
Collecte des OM +Coût Déchèteries <small>(dépenses incluant l'entretien des bennes, les coûts du personnel, les assurances, le carburant....)</small>	1 410 435,09
Traitement au Sydetom	923 239,78
Enlèvement et traitement 2 Déchèteries	274 628,04
Amortissements	116 781,64
TOTAL	2 725 084,52

RECETTES	
Libellés	Montant réalisés
TEOM CommCom <i>(Rôle Suppl et Rôle Compl inclus)</i>	2 896 425,00
Redevance Spéciale	141 869,72
Récupération ferraille / cartons Récupération DEEE+Mâchefer	12 745,22
Vente composteurs	2 285,00
Redevance apports professionnels déch.	18 336,50
Atténuation de charges / maladie personnel / Rbsmt formations	54 491,20
Subvention OCAD3E <i>(Recylum + Eco-systèmes)</i>	33 261,46
Produits exceptionnels (rbsmt assurance,)	12 067,12
FCTVA sur dépenses d'entretien/réparation	2 056,22*
TOTAL	3 173 537,44

• Détail des dépenses de fonctionnement par chapitre

- ▶ **011.** charges à caractère général : **594 889,74€** (+17.95%/2018) dont 274 928,04€ aux prestataires de service pour le fonctionnement des 2 déchèteries.
- ▶ **012.** charges de personnel : **999 024,35€** (-0.98%/2018)
- ▶ **65.** Autres charges de gestion : **923 603,97€** (+6.71%/2018) dont 923 239,78€ (+6.77%) de contribution au Sydetom (traitement OM), et divers : 364,19€
- ▶ **66.** charges financières : **11 458,41€** (intérêts dette)
- ▶ **67.** charges exceptionnelles : **1 084,66€**
- ▶ **68.** amortissement immobilisations : **116 781,64€** (+26,58%/2018)

• Les ratios :

	2017	2018	2019
Dépenses de Fonctionnement	2 375 229,35	2 486 800,08	2 725 084,52
Total du tonnage des déchets produits : Collecte + Verre + Déchèteries	12 686,72 Tonnes	12 818,23 Tonnes	12 935,22 Tonnes
Population desservie (DGF)	21 539 habitants	21 827 habitants	22 315 habitants
Coût du service public de ramassage et élimination des déchets par tonne (Tonnage collecte + Verre + déchèteries)	187,22 €	194,00 €	210,67 €
Coût du service public de ramassage et élimination des déchets par habitant	110,28 €	113,93 €	122,12 €

• Le mode de financement du service :

La Communauté de Communes des Aspres finance ce service par :

▶ La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, la TEOM

produit 2019 = 2 894 19,00. € + 2 227,00

(rôles supplémentaires 2017 et complémentaires <2017)

▶ La Redevance Spéciale : produit 2019 = 141 869,72 €

▶ Le produit lié aux apports des professionnels professionnels en déchetterie n'est pas suffisamment caractéristique pour être intégré comme une recette essentielle au fonctionnement du service (18 336,50 € pour 2019).

• Bilan :

Par délibération en date du 31 Mars 2003, le Conseil Communautaire a institué le dispositif de zonage pour service rendu et a délimité les zones en considérant que chaque territoire communal constituait à lui seul une zone ;

Les critères retenus permettant de prendre en compte les conditions de réalisation du service ainsi que son coût :

- ▶ durée du ramassage
- ▶ longueur de la tournée
- ▶ volume des bacs mis à disposition

	Coût du service (€ TTC) Fonctionnement	Recettes (€ TTC)			Coût supporté par le Budget général (€ TTC)
		TEOM	Récupération Ferrailles/cartons	Redevance Spéciale	
2004	1 567 045,18	1 733 694,90	2 483,14	-	-
2005	1 977 509,01	1 894 790,77	8 143,20	-	74 575,04
2006	2 134 428,39	1 951 504,00	25 545,17	96 420,25	60 958,97
2007	2 204 876,00	2 098 989,00	24 814,28	94 991,21	13 918,49
2008	2 236 047,17	2 125 173,00	12 684,28	97 877,99	311,90
2009	2 378 685,35	2 252 958,00	10 370,50	91 938,08	23 418,77
2010	2 630 385,37 *	2 306 817,00	14 858,80	90 731,29	188 783,60
2011**	2 713 664,02*	2 574 244,00**	11 813,36	97 017,92	30 588,74
2012**	2 788 297,93*	2 666 518,00**	6 656,90	94 279,26	20 843,77
2013**	2 543 364,82*	2 529 157,00**	6 691,40	95 379,79	-
2014	2 659 433,20*	2 326 108,00	7 656,80	97 529,16	228 139,24***
2015	2 591 017,72*	2 669 946,00**	36 935,75	108 511,65	- 224 375,68****
2016	2 392 018,48*	2 556 558	23 172,78	138 717,99	- 326 430,29
2017	2 427 730,28	2 671 983	23 621,70	143 286,76	- 411 161,26
2018	2 541 421,55*	2 770 930	43 973,75*****	138 627,84	- 412 109,74
2019	2 782 329,10*	2 896 427	31 081,72*****	141 869,72	-287 049,34

* capital de la dette compris ** participation PMCA incluse *** Participation PMCA 2014 non incluse

**** Participation PMCA 2014 incluse ***** Accès professionnels déchetterie incluse

A noter : l'ensemble des investissements attachés à la compétence ne sont pas comptabilisés, sauf le remboursement de capital d'emprunt à compter de 2010.

La charge supportée par le budget général permet de financer les investissements.

• Eléments comparatifs avec un EPCI* du département :

	Année prise en compte	Population du territoire	Montant TEOM perçu	Montant Redevance Spéciale perçu	Facturation apports Déchèteries	Achats de bacs	Charges de personnel	Km parcourus par les BOM
	2019	21 626	2 896 427 €	141 869,72 €	12 745,22 €	115 460,66 €	999 024,35 €	69 355 Km
	2018**	18 598	2286181,06€	46 726,68 €	Pas de facturation	36 063.36 €	Non Communiqué	Non Communiqué
	2018**	21 014	3155857,00€	169 140,81 €		Non Communiqué	757 590,49 €	79704Km (hors BOM lavage colonnes)

*Communauté de Communes ayant une typologie de territoire proche de celle des Aspres.

** Données 2019 non disponible

Les services à la population sont différents d'un EPCI à l'autre, les comparaisons ne se basent donc pas sur les mêmes prestations. Toutefois les éléments repris permettent d'identifier des tendances.

• En 2019

- ▶ Les collectes sont toujours maintenues durant les jours fériés (*sauf pour le 25 décembre, 1^{er} mai et 1^{er} janvier*).
- ▶ Les performances de tri atteintes sont les plus importantes depuis 2012.
- ▶ Le renouvellement du parc des BOM se poursuit.
- ▶ Les services des encombrants restent toujours très sollicités mais de nombreuses dérives persistent (déchets non encombrants, déchets non inscrits, volume supérieur à 2m³ par inscription).
- ▶ Les demandes de maintenance du parc containers restent importantes.
- ▶ Notre ambassadeur du tri continue une communication soutenue sur la gestion des déchets, tout en déployant des missions de contrôle et de diagnostic sur l'ensemble du territoire.
- ▶ 4 nouveaux sites de compostage partagé ont vu le jour en 2019 (2 sur la commune de Fourques, 1 à l'ALSH de Thuir, 1 aux écoles à Trouillas).
- ▶ 10 nouvelles colonnes à verre ont été mises en place suite au diagnostic verre. De plus les colonnes HS continuent à être remplacées.
- ▶ Les composteurs individuels sont toujours des équipements de prévention plébiscités.
- ▶ La fréquentation des déchèteries continue à croître et reste au-dessus de la barre des 60 000 véhicules accueillis/an.
- ▶ Les tonnages de déchets acceptés sur ces sites restent élevés. L'optimisation du tri en déchèterie est un levier majeur pour maîtriser les coûts de fonctionnement sur ces sites.

• En 2020 il conviendra de :

- ▶ Continuer à travailler en faveur d'une optimisation des tournées de collecte et d'une politique déchets engagée.
- ▶ L'assistance d'un bureau d'étude pourrait être requise afin d'optimiser le service collecte de la CC Aspres.
- ▶ Continuer à réaliser les aménagements nécessaires pour cause de dangerosité, et de ce fait améliorer les conditions de travail des agents de collecte.
- ▶ Remplacer progressivement les bacs type 90L (bacs non adaptés au levage mécanisé de nos BOM).
- ▶ Dynamiser le fonctionnement de l'espace préservant sur la déchèterie de Thuir, en lien avec la Recyclerie de Elne.
- ▶ Continuer à moderniser les outils de collecte tout en poursuivant la démarche de renouvellement du parc véhicules.
- ▶ Poursuivre le Programme Local de Prévention des Déchets.
- ▶ Développer de façon systématique la Redevance Spéciale et poursuivre notre politique de prévention sur les déchets.
- ▶ Continuer à exploiter les données statistiques déchèteries et améliorer le service.
- ▶ Disposer d'une benne Mobilier sur le site de Thuir.
- ▶ Mettre en place un dispositif incitant au pliage des cartons, en déchèterie.
- ▶ Améliorer les ratios de collecte du « Verre » sur notre territoire.
- ▶ Continuer à identifier les points noirs en terme de tri sélectif pour mener des campagnes de sensibilisation, et de communication.
- ▶ Continuer le travail de communication, d'animation et de prévention mené par l'Ambassadeurs du Tri et Prévention.
- ▶ Continuer à rechercher des économies dans l'exploitation du service.

Le présent rapport a été présenté au Conseil Communautaire du2020 lequel en a pris acte.

**Le Président,
René OLIVE**